



Cordialement,



**[D1401011] BPRN La Tronche - demande riverain (M. Soussi)**

1 message

**jeanpierre.rossetti**  
À : Theo WELFRINGER

lun. 25 mai 2020 à 12:49  
, Patrick MANCA

Bonjour,

J'ai été contacté par Monsieur Soussi (en copie de ce message) qui a attiré mon attention sur sa propriété située chemin de la Vierge Noire (sauf erreur de localisation, parcelles 305-306, ex n°131-132 selon les études transmises par M. Soussi).

L'évolution de la cartographie de l'aléa et du zonage réglementaire se traduisent par le classement en aléa fort (G3a) de glissement de terrain et en aléa fort de chutes de blocs (P3). L'aléa fort de chutes de blocs est lié ici à l'intensité : probabilité d'atteinte faible.

M. Soussi nous a communiqué une étude IMSRN de mai 1999 (et des courriers relatifs à son analyse par les services de l'État) dont je ne disposais pas jusqu'ici et signale des documents inédits (photos et observations faites lors de la réalisation de sa maison). Ces éléments peuvent dans une certaine mesure remettre en cause la qualification de l'aléa. Il me semble donc important de vous en informer.

Voici quelques éléments au sujet de ces nouvelles informations :

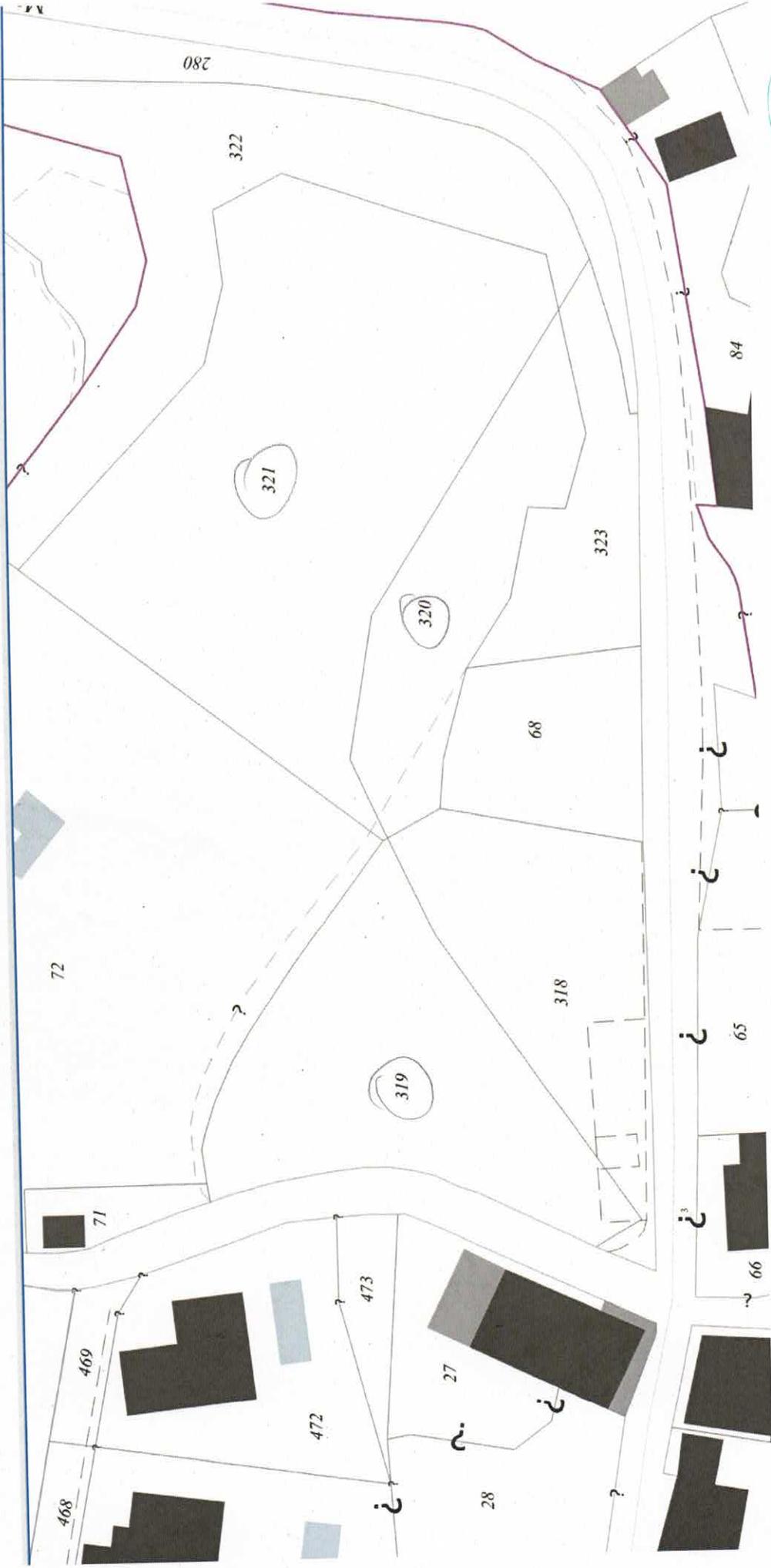
En ce qui concerne les chutes de blocs, la faible exposition (voire l'absence d'aléa) serait liée à la topographie du versant. La prise en compte des variations latérales de la topographie est l'une des limites de la méthode mise en œuvre pour la nouvelle qualification de l'aléa. Une modélisation 3D du versant, avec les outils et les données topographiques actuels, permettrait de préciser l'aléa sur cette zone, comme nous l'avons fait sur d'autres secteurs bien que cette approche dépasse le cadre méthodologique prévu par le CCTP.

En ce qui concerne le glissement de terrain l'aléa était considéré comme moyen lors de la construction de la maison (G2). Compte tenu de l'évolution des grilles et de la méthodologie, le classement actuel en G3a n'est pas incohérent sur la base des informations disponibles (topographie, géologie). Par contre, les éléments nouveaux transmis par M. Soussi (photos des fondations de la maison au rocher) remettent en cause cette appréciation de l'aléa (comme ils auraient remis en cause le classement en G2). On retrouve là la question de la prise en compte d'informations ponctuelles dans une approche à l'échelle communale.

J'ai indiqué à M. Soussi que ces éléments pourraient être analysés dans le cadre de l'enquête publique mais qu'il me semblait utile de vous les transmettre afin que vous puissiez juger de leur intérêt .

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaires.

M. Soussi



M. SOUSSI

Maison Saoussi'

16 chemin de la Vierge  
NOME'

G.J. Vignon

Quêtrice











MISSA  
J. VIGNON

# M.SOUSSI

---

## AVIS TECHNIQUE sur le risque de chutes de blocs des parcelles 305-306 chemin de la Vierge Noire Commune de LA TRONCHE (38)

### Etude géotechnique

Gières, Avril 2022 – RP. 9164bis

		<b>SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE</b> 2, rue de la Condamine – B.P. 17 - 38610 GIERES ☎ 04.76.44.75.72 ☎ 04.76.44.20.18			
Rév.	Date	Commentaires	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
0	02/04/2022		F. BLANCHET		

# SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION .....	4
2 - AVIS .....	6
3 - CONCLUSIONS .....	8

\*\*\*

## 1 - INTRODUCTION

**Demandeur :**

Mr. SOUSSI

16 chemin de la Vierge Noire

38700 La Tronche

**Objet :**

Le présent avis concerne l'analyse de risque de chutes de blocs des parcelles 305/306 ex 131-132 chemin de la Vierge Noire sur la commune de LA TRONCHE (38).





Avis concernant les parcelles 305/306

Cette étude s'appuie sur des études passées du bureau IMSRN de 1999.

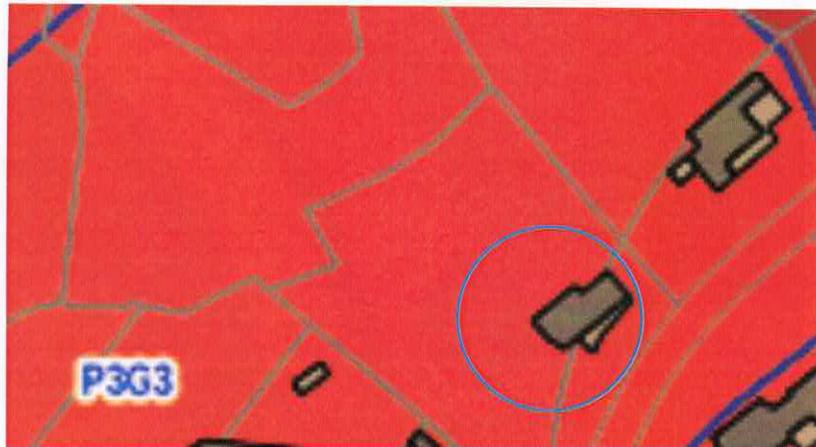
Il s'agit d'une mission de type **G1** selon la classification de l'Union Syndicale Géotechnique.

**Documents consultés :**

- Rapport d'étude géologique du bureau IMSRN 1999
- Carte géologique de **GRENOBLE** au 1/ 50000<sup>ème</sup>,
- Carte IGN de GRENOBLE n° 3335 OT au 1/ 25000<sup>ème</sup>,
- Avis de Alpes Géorisque (mail du 25 mai 2020)

## 2 - AVIS

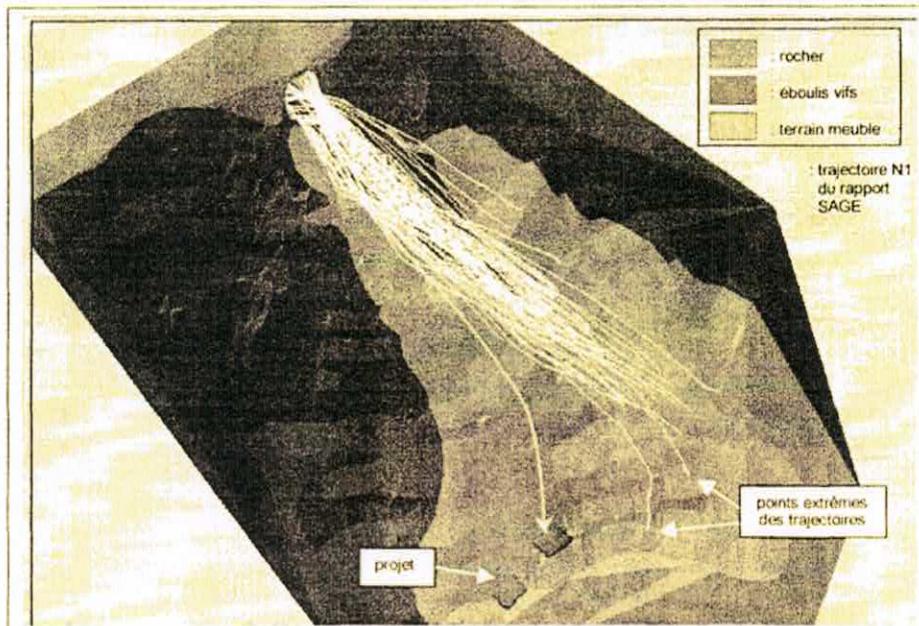
Ces 2 parcelles sont classées en aléa fort de chutes de blocs P3 selon le PPRN :



Extrait carte aléas : P3G3 : aléa fort de glissement de terrain G3  
Aléa fort de chutes de blocs P3

Cependant, ce classement n'avait pas pris en compte l'étude de chutes de blocs du bureau de IMSRN de 1999 qui concluait à partir d'une étude trajectographique en 3D que les 2 parcelles ne sont pas soumises à un risque de chutes de blocs (probabilité nulle donc la notion d'intensité ne se pose plus).

### - Modélisation 3D de chute de blocs - Résultat sur 100 blocs -

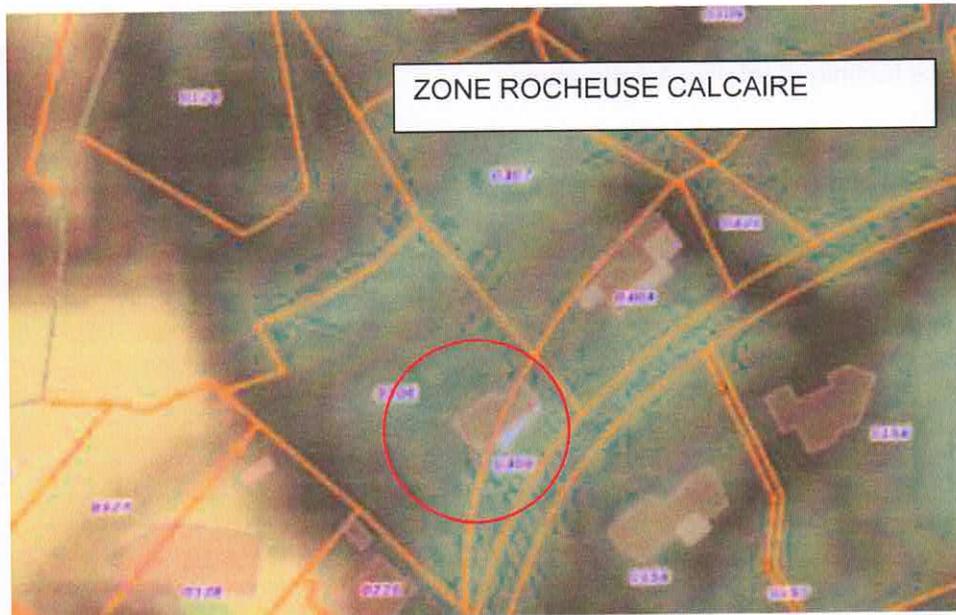


- Echelle 1/5000<sup>e</sup> - Vue en plan -

Extrait des résultats de la simulation 3D du bureau IMSRN.

Ces résultats ont été confirmés par une simulation pour 1000 blocs. Les blocs sont effectivement canalisés dans le talweg topographique existant. Les blocs ne franchissent pas la crête de l'éperon pour se diriger vers la construction.

Remarque : pour le risque présumé de risque fort de glissement de terrain, le classement en G3 doit être reconsidéré. En effet, la construction est implantée au sein d'une zone rocheuse et la construction est fondée au rocher. Donc la construction n'est pas soumise à un risque de glissement de terrain.



### 3 - CONCLUSIONS

L'analyse des documents et études antérieures montrent que la construction de M. Soussi n'est pas soumise à un risque de chutes de blocs.

La Société SAGE se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou assistance technique relative à cette étude.